

Fort-de-France, le 21 juin 2023

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Signature de l'accord cadre régional en faveur de l'intégration des jeunes sur le marché du travail, par le biais des entreprises de travail temporaire**

Dans le cadre du renouvellement d'un accord en faveur de l'intégration des jeunes de 16 à 25 ans sur le marché du travail, monsieur **Jean-Max CHARLERY-ADELE** chef du Pôle 3E représentant le Préfet, présidera la **signature d'une convention le lundi 26 juin 2023 à 18h dans les locaux de la DEETS** en salle Martine MAC BIRON.

Les signataires seront les suivants :

- La Direction de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DEETS Martinique)
- L'Association Régionale des Missions Locales Antilles Guyane (ARML)
- AKTO
- Prism'Emploi Martinique
- Le FPETT (Fonds Professionnel pour l'emploi dans le Travail)
- Le FASTT (Fonds d'action sociale du travail temporaire)

Les membres représentant leurs structures respectives évoqueront le déploiement de leur plan d'action et les dispositifs destinés à consolider et sécuriser l'accès des jeunes à l'emploi.

**Contact :**

**Sylvie CHAMPROBERT-FALAYE 0696 75 55 78 Cheffe département Insertion et Emploi des Jeunes- DEETS**

**Sylvie ALBIN 0696 33 49 79 Service Insertion et Emploi des jeunes - DEETS**

**Estelle FELICIEN 0696 80 20 06 Chargée de Communication - DEETS**